

# Rapport d'activité 2013

Revue de l'année 2
--------------------

Statistiques 3

Compte de résultat 2013 6

Bilan au 31 décembre 2013 7

Annexe aux comptes 2013 8

Rapport de l'organe de révision 9

Modification de la réglementation 10

Composition personnelle 11

Zurich, le 27 mars 2014



### Revue de l'année

Malgré une stabilisation des marchés financiers et de bonnes performances boursières en 2013, le marché international des fusions et acquisitions a présenté des signes d'activités modestes. Le marché suisse des offres publiques d'acquisitions n'a pas échappé à ces tendances internationales. En 2013, la Commission des OPA a examiné six offres publiques d'acquisition pour un volume d'un milliard de francs. Pour la première fois depuis 2008, deux offres concurrentes (AEVIS Holding SA et Swiss Private Hotel AG) se sont disputé les préférences des actionnaires d'une société cotée en Suisse (Victoria-Jungfrau Collection AG). De plus, pour la première fois depuis plusieurs années, une société cotée en bourse, à savoir Acino Holding AG, a été reprise par une société de Private Equity. Les procédures relatives à l'obligation de présenter une offre et aux dérogations à cette obligation se situent au même niveau que l'année précédente, confirmant ainsi la prudence des parties et leur souci de minimiser le risque d'échec des transactions. Enfin, 14 programmes de rachats ont été lancés publiquement, pour un volume en forte hausse.

La loi sur les bourses et ses textes d'application ont été révisés au 1<sup>er</sup> mai 2013. En particulier, la surveillance administrative et le sanctionnement pénal des abus de marché ont été renforcés, mettant la Suisse en ligne avec les standards internationaux. Ces règles affectent notamment les programmes de rachat d'action, ce qui a amené la Commission à fixer rapidement sa pratique (restrictive) relative aux dérogations qu'elle peut accorder quant au volume journalier des rachats (art. 55b de l'ordonnance sur les bourses). Par la même révision, le législateur a modifié l'art. 32 de la loi pour interdire désormais le paiement d'une « prime de contrôle ». Ainsi, le prix minimum en cas d'offre obligatoire ou d'offre de changement de contrôle ne peut plus être inférieur au prix le plus élevé que l'offrant a payé pour les titres de participations de la société visée durant les douze derniers mois. Enfin, la Commission est désormais compétente pour prononcer à titre provisionnel une suspension des droits de vote et une interdiction d'achat en cas d'indices suffisants de manquement à l'obligation de présenter une offre.

En 2013, les charges de la Commission ont dépassé de CHF 372'622 les émoluments qu'elle a encaissés. Ce déficit a été couvert par SIX Swiss Exchange SA conformément à la loi et à la nouvelle convention qui lie la bourse suisse à la Commission des OPA.

Pour la Commission:

Prof. Luc Thévenoz Président



#### Statistiques

Offres	2013	2012	2011
Total	6	2	12
<ul> <li>dont offres obligatoires</li> </ul>	2	2	2
<ul> <li>dont offres volontaires</li> </ul>	4	0	10
- dont offres concurrentes	1	0	0
- dont initialement amicale 1	5	2	11
- dont initialement hostile <sup>2</sup>	1	0	1
- dont offres en espèces	6	2	9
- dont offres d'échange	0	0	2
- dont offres mixtes	0	0	1
- dont offres avec alternative en espèces	0	0	0
Programmes de rachat			
Total	14	14	18
<ul> <li>dont exonérations en procédure d'annonce<sup>3</sup></li> </ul>	11	12	16
- dont exonérations par décision	3	2	2
- dont rachats au prix du marché	11	12	18
<ul> <li>dont rachats sur ligne ordinaire</li> </ul>	1	0	2
<ul> <li>dont rachats sur une ligne séparée</li> </ul>	10	12	16
- dont rachats à prix fixe	1	0	0
<ul> <li>dont rachats par options put</li> </ul>	2	2	0
- dont rachats par échange	0	0	0
Autres procédures			
Total	10	9	4
<ul> <li>Dérogation à l'obligation de présenter une offre</li> </ul>	4	1	0
<ul> <li>(Non-)existence de l'obligation de présenter une offre</li> </ul>	6	3	4
- Application du droit suisse des OPA	0	0	0
- Offre potentielle	0	0	0
- Qualification fairness opinion	0	4	2
- Autres	0	14	0
Décisions			
- Nombre total de décisions de la COPA	23	15	38
- dont décisions publiées	22	14	37
- dont décisions non publiées	1	1	1
- Nombre de décisions contestées			
- devant la COPA (opposition)	0	0	1
- devant la FINMA (recours)	1	0	4
- devant le TAF (recours)	0	0	$2^5$

 $<sup>^{1}\,\</sup>text{Le rapport du conseil d'administration recommande d'accepter l'offre ou renonce à formuler une recommandation.}$ 

 $<sup>^{2}</sup>$  Le rapport du conseil d'administration recommande de refuser l'offre.

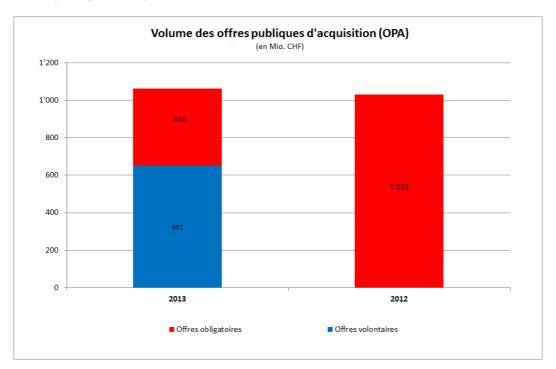
<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Une exonération en procédure d'annonce et une décision peuvent être prononcées pour un même programme de rachat (par exemple en présence d'une modification du but ou de l'augmentation des volumes).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Il s'agit de la décision 410/05 du 13 décembre 2012 dans l'affaire *Quadrant AG*.

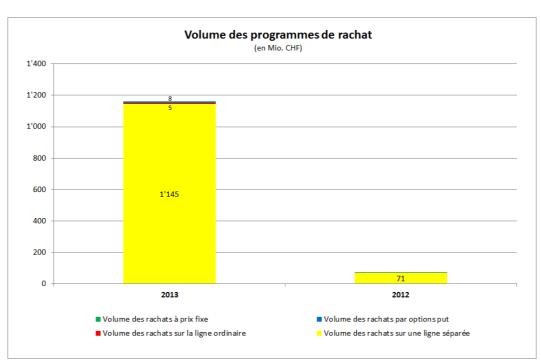
<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Dont un recours a été retiré.



### Offres publiques d'acquisition

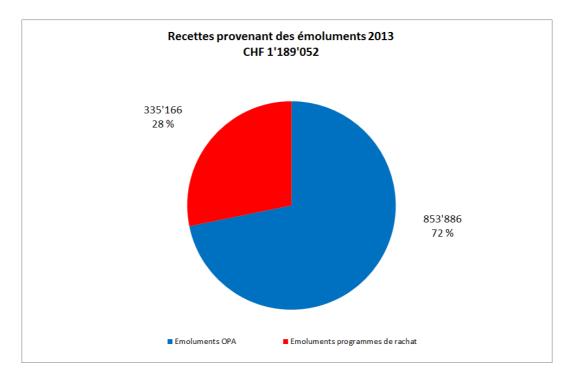


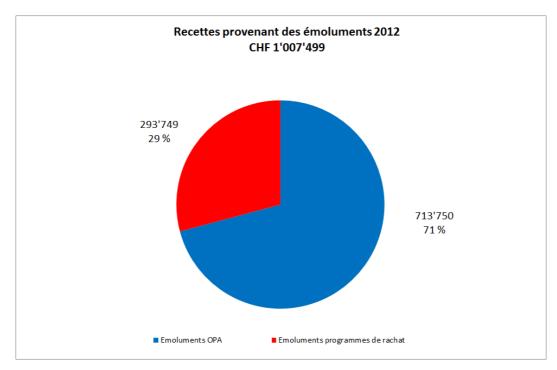
# Programmes de rachat





## Émoluments







# Comptes annuels 2013 de la Commission des OPA

# Compte de résultat 2013

en CHF

Produits	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Produit provenant d'émoluments	1,189,052	1,007,499
Produit des intérêts	441	717
Autres produits	49	127
Total produits	1,189,542	1,008,343
Charges		
Honoraires président et membres	442,500	401,000
AVS et débours président et membres	27,871	30,125
Charges de personnel collaborateurs	820,117	818,566
Charges de loyer et charges accessoires	97,266	96,795
Entretien, réparations	11,155	14,610
Charges de bureau et administratives	158,517	165,809
Consultations	0	0
Site internet	1,984	10,960
Amortissements	1,000	1,200
Charges d'intérêt et frais bancaires	1,755	173
Total charges	1,562,165	1,539,238
Résultat de l'activité ordinaire	-372,622	-530,895
Charges extraordinaires	0	2,819
Garantie de déficit SSX	372,622	0
Résultat annuel	0	-528,076



# Bilan au 31 décembre 2013

en CHF

Actifs	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Liquidités Créances résultant de prestations	900,590 95,000	443,387 107,519
Créance impôt anticipé Actifs transitoires	405 53,755	251 135,206
Total actifs circulants	1,049,750	686,363
Matériel	1,600	2,600
Total immobilisations	1,600	2,600
Total actifs	1,051,350	688,963
Passifs		
Dettes résultant de prestations	17,873	12,146
Passifs transitoires Avance SSX	11,294 *476,354	14,732 116,256
Total fonds étrangers	505,521	143,134
Fonds propres	545,829	1,073,905
Excédent de produits/charges	0	-528,076
Total fonds propres	545,829	545,829
Total passifs	1,051,350	688,963

Solde initial des avances de SIX au 01.01.2013 :	CHF	116,256
+ avances de SIX en 2013	CHF	732,720
./. SIX renonce aux avances à hauteur de la perte annuelle 2013	CHF	-372,622
= solde final du compte d'avances au 31.12.2013	CHF	476,354



### Annexe aux comptes annuels 2013

en CHF

#### Indications relatives à l'évaluation du risque

Lors d'une de ses séances, la Commission des OPA a examiné les risques susceptibles d'exercer une influence directe sur ses comptes annuels.

Conformément à l'art. 23 al. 5 de la loi sur les bourses, les bourses suisses supportent les frais de la Commission des OPA. En raison de cette garantie de déficit, le risque financier de la Commission des OPA est limitée.

#### Obligations à l'égard des institutions de prévoyance

	31.12.2013	31.12.2012
Obligations compte courant	8,246.10	0.00

Il n'existe aucune autre information devant être mentionnée au sens de l'art. 663b CO.

#### **Indications facultatives**

Les comptes annuels sont établis selon les principes d'une tenue régulière des comptes, afin que l'état de la fortune et du rendement de la société puisse être évalué de la manière la plus fiable possible (Art. 662 ss CO).



#### Rapport de l'organe de révision

# BUDLIGER TREUHAND AG

Waffenplatzstrasse 64 CH-8002 Zürich Postfach CH-8027 Zürich

T +41 (0)44 289 45 45 F +41 (0)44 289 45 99 mail@budliger.ch www.budliger.ch

Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision an die

#### Übernahmekommission, Zürich

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der Übernahmekommission für das am 31. Dezember 2013 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Präsident der Übernahmekommission verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entsprechen.

Zürich, 28. Februar 2014 MR/KA

**Budliger Treuhand AG** 

Mark Roth Leitender Revisor dipl. Wirtschaftsprüfer

zugelassener Revisionsexperte

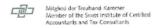
Jrs Karrer

dipl. Wirtschaftsprüfer zugelassener Revisionsexperte

#### Beilage:

- Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang)







# Modification de la réglementation 2013

Dispositions nouvellement entrées en vigueur et modifica	ations	Mise en vigueur
Actes législatifs		
Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières 1995, RS 954.1 (Loi sur les bourses, LBVM):  art. 2 lit. f; art. 20 al. 1 et 4 <sup>bis</sup> ; art. 22 a art. 23 al. 5; art. 32 al. 4 et 7; art. 33b 33c al. 3; art. 33d al. 3; art. 33e; art. 3 art. 34a; art. 34b; art. 34b; art. 40; art. 41 al. 1 und 2; art. 41a; art. 44; art. 55 art. 54	al. 1 et 1 <sup>bis</sup> ; al. 3; art. 33f; art. 34; rt. 40a; art.	1 <sup>er</sup> mai 2013
Ordonnance sur les bourses et le commerce des valeurs mobilière cembre 1996, RS 954.11 (Ordonnance sur les bourses, OBVM art. 53b; art. 55a–art. 55g; art. 58		1 <sup>er</sup> mai 2013
Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés fi les bourses et le commerce des valeurs mobilières du 25 octobre 2 RS 954.193 (Ordonnance de la FINMA sur les bourses, OBVN art. 11 Abs. 2	2008,	1 <sup>er</sup> mai 2013
Ordonnance de la Commission des OPA sur les offres publiques du 21 août 2008, RS 954.195.1 (Ordonnance sur les OPA, OC art. 6–Art. 6b; art. 7 al. 3 lit. f; art. 8 a 6; art. 9a; art. 9b; art. 12 al. 1 lit. b; ar phrase introductive; art. 14 al. 2 et 5; et 5; art. 18; art. 19 al. 3; art. 25 al. 2 troductive; art. 28 al. 1 lit. d; art. 30 a art. 39 phrase introductive; art. 44 al. art. 45; art. 46; art. 50 al. 2 bis; art. 56 introductive et al. 4; art. 57 al. 1 et 3; art. 61 al. 3 phrase introductive, al. 4, introductive et lit. c	DPA):  ll. 2; art. 9 al.  rt. 13 al. 5  art. 15 al. 2  phrase in-  ll. 5; art. 33;  ll. 2, 3 et 5;  al. 3 phrase  art. 58 al. 1;	1 <sup>er</sup> mai 2013
Circulaires et Communications		
Circulaire COPA $\rm n^{\circ}1$ : Programmes de rachat du 7 mars 201 Cm 20 et 24 à 30 modifiés, nouveau C		1 <sup>er</sup> mai 2013 27 juin 2013
Formulaires		
Annonce d'un programme de rachat Déclaration des transactions dans un programme de rachat /	Instruction	1 <sup>er</sup> mai 2013 1 <sup>er</sup> mai 2013
Circulaires abrogées		Abrogation
Circulaire COPA n° 1 : Programmes de rachat du 26 février 20 Circulaire COPA n° 4 : Offres publiques d'échange volontaires 2009		1 <sup>er</sup> mai 2013 1 <sup>er</sup> mai 2013
Circulaire COPA n° 1 : Programmes de rachat du 7 mars 2013	3	27 juin 2013



#### Composition personnelle de la Commission des OPA au 31 décembre 2013



Prof. Dr. Luc Thévenoz, Président

Professeur à l'Université de Genève (www.unige.ch)
Directeur du Centre de droit bancaire et financier (www.unige.ch/cdbf)
Ancien membre de la Commission fédérale des banques (2001-2007) et du Claims Resolution Tribunal for Dormant Accounts in Switzerland (1997-2001)

Président de la Commission depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008



#### Dr. Raymund Breu, Vice-Président

Ancien Directeur Financier et Membre du Comité de Direction du Groupe (ECN) Novartis SA

Membre du conseil d'administration de Swiss Re Membre du conseil d'administration de Nobel Biocare Holding AG

Membre du  $1^{\rm er}$  janvier 2002 à 31 décembre 2013 Vice-Président du  $1^{\rm er}$  janvier 2012 au 31 décembre 2013



#### **Lionel Aeschlimann**

Associé gérant de Mirabaud SCA et CEO de Mirabaud Asset Management Membre de la Commission d'experts « Asset Management » de la Swiss Funds and Asset Management Association

Membre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012



Prof. Dr. Susan Emmenegger

Avocate, Dr. en droit, Professeur ordinaire de droit bancaire et privé, Université de Berne

Directrice de l'Institut de droit bancaire

Membre depuis le 12 septembre 2005 Vice-Présidente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014



Dr. Susanne Haury von Siebenthal

Directrice Asset Management et membre de la direction de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA jusqu'au 30 juin 2013. Membre du Comité de placement de la Caisse de pensions de ABB Consultante indépendante en investissements et prévoyance professionnelle

Membre depuis le 30 juin 2008





**Prof. Dr. Regina Kiener** Avocate, Professeur ordinaire de droit public, Université de Zurich

Membre de 30 juin 2008 au 31 décembre 2013



**Thomas A. Müller**Directeur de la division Corporate Center, Directeur Financier (CFO) de Banque J. Safra Sarasin SA, Bâle

Membre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012



Prof. Dr. Henry Peter
Avocat, PSMLaw SA, Lugano
Professeur de droit commercial, Université de Genève
Membre de la Commission des Sanctions de SIX Swiss Exchange
Vice-président de la chambre disciplinaire pour les cas de dopage de
l'Association Olympique Suisse
Membre du Conseil d'administration de Swiss Life Holding et d'autres
sociétés non cotées

Membre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004



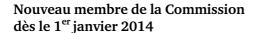
Thomas Rufer Consultant indépendant (THR Consulting, Thomas Rufer)

Président du conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR);

Membre du conseil d'administration et du comité de révision de la Banque cantonale bernoise

Membre du conseil d'administration et président d'audit comité de Givaudan SA

Membre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007





**Beat Fellmann** 

Directeur du Corporate Center, Directeur Financier (CFO) de Implenia AG (www.implenia.com)

Membre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014



# Composition personnelle du secrétariat de la Commission des OPA au 31 décembre 2013



**Sonja Blaas** lic. iur., titulaire du brevet d'avocat



**Lukas Roos** Dr. iur., titulaire du brevet d'avocat



Manuel Zweifel lic. iur. HSG, titulaire du brevet d'avocat, économiste d'entreprise



Rausan Noori lic. iur., titulaire du brevet d'avocat